



SESSION 2005

1/2

INTRODUCTION AU DROIT DE L'ENTREPRISE

Durée de l'épreuve : 3 heures - Coefficient : 1,5

*Aucun document ni aucun matériel ne sont autorisés.
En conséquence, tout usage d'une calculatrice est **INTERDIT** et constituerait une **fraude**.*

Le sujet comporte :

- un cas pratique (14 points)
- deux questions de cours (6 points)

I - Cas pratique

2/2

Bertrand DUFLOS est comptable dans une petite entreprise de menuiserie de Rennes. Son patron va prendre sa retraite et il envisage d'acquérir, au moyen d'un emprunt, l'entreprise dans laquelle il travaille depuis dix ans.

Mauricette LEFORT, qu'il doit épouser, travaille de son côté en tant que secrétaire dans une entreprise de transport. Mais elle espère, plus tard, travailler avec son futur mari.

Elle dispose déjà de quelques économies et l'appartement dans lequel le couple va s'installer lui appartient. Elle entend pouvoir le vendre, si besoin est, sans aucune contrainte.

1) Bertrand vous demande s'il vous paraît utile de signer un contrat de mariage chez le notaire. Justifiez votre réponse.

Bertrand et Mauricette se sont mariés et le projet de Bertrand s'est concrétisé (achat de l'entreprise de menuiserie dont il devient l'exploitant individuel). Il négocie un prêt avec son banquier. Celui-ci lui demande, comme garantie, le cautionnement de son conjoint.

2) Qu'en pensez-vous ?

Mauricette rejoint son mari pour l'aider dans les travaux de gestion de son entreprise. Elle désire préserver ses droits sociaux (retraite, sécurité sociale...).

3) Quel statut lui conseillez-vous ?

Pour les besoins de son entreprise, Bertrand achète une camionnette à la SA Garage Dupont du Havre. Un litige survient avec le vendeur. Il décide de poursuivre ce dernier. Dans ce but, il consulte le Code de commerce et constate que le fait d'acheter sans intention de revendre n'est pas un acte de commerce. Il se demande quel tribunal sera compétent sur les plans de l'attribution et de la territorialité.

4) Quelles réponses pouvez-vous apporter à ses interrogations ?

Au cours d'une intervention dans la maison d'un client, un ouvrier fait tomber une planche et blesse accidentellement un enfant qui doit être hospitalisé.

5) Bertrand vous demande s'il devra dédommager le client. Il estime que son ouvrier a commis une faute professionnelle.

II - Questions de cours

2.1- Les différentes preuves écrites.

2.2- Les conditions de recours au contrat de travail à durée déterminée.